

**Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase
MRC de La Matapédia**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 8 avril 2019, à 19 h 30, au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Monsieur Jean-Marc Dumont, maire
Monsieur Nelson Lavoie, conseiller siège n° 1 (arrivé à 20 h)
Monsieur André Pâquet, conseiller siège n° 2
Monsieur Martin Carrier, conseiller siège n° 3
Madame Chantale Gendron, conseillère siège n° 4
Madame Martine Côté, conseillère siège n° 5
Monsieur Bruno Robichaud, conseiller siège n° 6

Constat du quorum, à 19 h 30, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Joël Charest, est également présent et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 50-19

Monsieur André Pâquet propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Adoption du procès-verbal

Résolution 51-19

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et résolu, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Première période réservée à l'assistance

Monsieur Sylvain Roch et Madame Louise Dubois présentent un projet de partenariat entre la Municipalité et la Base Plein Air Saint-Damase. Les membres du conseil prennent la proposition en délibéré. Une réponse sera donnée à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

Administration générale

Avis de motion – Règlement numéro 301-2019

Avis de motion est donné par Madame Chantale Gendron, conseillère, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement :

1° modifiant, aux fins de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia, des dispositions du règlement de zonage concernant les zones soumises à des mouvements de sol;

2° autorisant les conteneurs comme bâtiments complémentaires sur un terrain dont l'usage principal est associé à l'une des classes d'usages Agriculture I à III ou Forêt I;

3° autorisant que les revêtements possibles des conteneurs utilisés comme bâtiments complémentaires soient élargis à l'ensemble de ceux permis pour un bâtiment.

Adoption du premier projet de règlement numéro 301-2019 modifiant le règlement de zonage

Résolution 52-19

- Considérant que la Municipalité de Saint-Damase est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- Considérant que le règlement de zonage numéro 216 de la Municipalité de Saint-Damase a été adopté le 5 août 2002 et est entré en vigueur le 11 septembre 2002 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a procédé à l'adoption du règlement numéro 2017-09 visant la modification du schéma d'aménagement révisé entre autres pour modifier certaines dispositions concernant les zones soumises à des mouvements de sol;
- Considérant que la municipalité doit modifier son règlement de zonage afin d'en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé;
- Considérant que le conseil municipal désire modifier des dispositions de son règlement de zonage concernant les conteneurs;
- Considérant que le 4 février 2019, un premier projet de règlement numéro 301-2019 a été adopté, mais que suite à l'assemblée publique de consultation tenue le 4 mars 2019 il a été convenu d'y apporter des modifications significatives, obligeant le recommencement de la procédure d'adoption;

En conséquence, il est proposé par : Madame Chantale Gendron, et résolu :

- 1° d'adopter le premier projet de règlement numéro 301-2019 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 6 mai 2019 à la salle municipale située au 18 avenue du Centenaire à Saint-Damase à compter de 19h30.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Modification de la semaine normale de travail du directeur général **Résolution 53-19**

Considérant que le conseil municipal et le directeur général et secrétaire-trésorier désirent apporter une modification quant à la semaine normale de travail ;

Considérant que les deux parties sont en accord avec cette modification et que la présente résolution respecte les dispositions prévues au contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier ;

En conséquence, il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, de modifier la semaine normale de travail du directeur général et secrétaire-trésorier en faisant passer celle-ci de 32 heures à 35 heures par semaines à compter de la semaine se terminant le 23 mars 2019. Il est également résolu de joindre la présente résolution au contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier afin de que celle-ci en fasse partie intégrante.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Formation sur la liberté contractuelle des municipalités (24 avril à Saint-Donat) **Résolution 54-19**

Il est proposé par Monsieur André Pâquet, et résolu, d'autoriser la participation du directeur général et secrétaire-trésorier à la formation sur la liberté contractuelle des municipalités qui se tiendra le 24 avril prochain à Saint-Donat et de rembourser, selon la politique en vigueur, les frais relatifs aux déplacements.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Réparation de la toiture du Bureau municipal

Le directeur général informe les membres du conseil que la toiture du Bureau municipal a été endommagée à la suite des épisodes de forts vents survenus la semaine dernière. Une vérification sera effectuée auprès de l'entrepreneur responsable de la pose du revêtement de la toiture pour connaître la durée de la garantie après-travaux applicable.

Transports

Libération de la retenue de garantie – Entreprises L. Michaud
Résolution 55-19

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et résolu, d'autoriser la libération de la retenue de garantie de 8 895,81 \$ à Entreprises L. Michaud pour les travaux de réfection du ponceau effectués dans le 6^e Rang Ouest.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Poste de préposé aux espaces verts
Résolution 56-19

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie, et résolu, de mandater le directeur général et secrétaire-trésorier afin de pourvoir au poste de préposé aux espaces verts pour la saison estivale.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Demande au Ministère des Transports – Incident sur la route 297
Résolution 57-19

Il est proposé par Monsieur Bruno Robichaud, et résolu, de mandater le maire et le directeur général afin de rédiger une demande de réclamation, auprès du Ministère des Transports, pour les bris d'équipements sur le camion Sterling survenus lors d'un incident lors du déneigement de la route 297.

Demande de déneigement d'urgence – Rang 7 Ouest et route MacNider
Résolution 58-19

Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, d'autoriser les travaux de déneigement d'urgence d'une portion du Rang 7 Ouest et de la route MacNider en raison d'un bris au Parc Éolien Fleur de Lys. Il est par ailleurs résolu de facturer les services de déneigement rendus à un taux horaire de 110 \$ au Parc éolien.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Commande d'abat-poussière pour la saison estivale
Résolution 59-19

Il est proposé par Monsieur André Pâquet, et résolu, d'autoriser l'achat de 11 000 litres d'abat-poussière auprès des Entreprises A&D Landry, au taux de 0,36 \$/litre, plus taxes applicables, pour la saison estivale.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Hygiène du milieu

Formation sur le nouveau bilan de l'eau potable 2019-2025
Résolution 60-19

Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, d'autoriser la participation de messieurs Joël Charest et Francis Bélanger à la formation sur le nouveau bilan de l'eau potable (2019-2025) qui se tiendra le vendredi 3 mai prochain au Riôtel Matane et d'autoriser le remboursement des frais de déplacements et de repas applicables selon la politique en vigueur à la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Modification au calendrier des collectes des matières résiduelles
Résolution 61-19

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et résolu, d'autoriser l'ajout de quatre nouvelles collectes des matières résiduelles (bacs verts), annuellement, au contrat intervenu entre la Municipalité et Conciergerie d'Amqui pour la collecte des matières résiduelles et recyclables sur le territoire, au montant de 500 \$ par collectes, pour un total annuel de 2 000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Loisirs et culture

Terrain de jeux 2019 – Lancement du processus d'embauche des monitrices **Résolution 62-19**

Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, de procéder au lancement du processus d'embauche pour les deux postes de monitrices ainsi que pour le poste d'éducatrice spécialisée dans le cadre du terrain de jeux 2019 et de mandater le coordonnateur en loisirs intermunicipal, Monsieur Mathieu Morin, pour la composition du comité de sélection et l'affichage des postes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Appui au projet de visioconférence pour les bibliothèques du Bas-Saint-Laurent **Résolution 63-19**

Considérant que les membres du conseil municipal de Saint-Damase sont d'avis que l'implantation de la Visioconférence dans les bibliothèques du Bas St-Laurent, aura des effets bénéfiques pour les loisirs publics et sociaux, culturels et économiques importants, et constitue une contribution déterminante à la société au niveau des communications.

Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, d'appuyer le CRSBP dans ses démarches de financement auprès des instances gouvernementales puisque :

- L'implantation de la Visioconférence, aura un effet bénéfique au niveau de la modernisation des communications.
- La Visioconférence contribuera au développement social des communautés.
- La Visioconférence aura pour effet d'offrir à nos régions un service de communication moderne, que ce soit pour le secteur culturel entre bibliothèques ou pour les organismes communautaires ou encore pour le milieu municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Correspondance

Lecture et présentation de la correspondance du mois

Le directeur général et secrétaire-trésorier procède à la lecture et la présentation de la correspondance mensuelle.

Projets d'investissement

Numérisation des archives municipales

Résolution 64-19

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et résolu, d'autoriser le paiement de facture numéro 198 d'IdNum Tech., au montant de 1 364,86 \$, taxes incluses, représentant la phase 2 du projet de numérisation des archives municipales.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Présentation et adoption des comptes du mois

Adoption des comptes du mois

Résolution 65-19

Il est proposé par Monsieur André Pâquet, et résolu, d'approuver et d'autoriser le paiement du bordereau des dépenses de mars 2019, annexé au présent procès-verbal, au montant de 124 227,09 \$ comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires.

Je soussigné, Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Damase certifie que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour acquitter ces paiements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères)

Varia

Deuxième période réservée à l'assistance

Levée de la séance
Résolution 65-19

Il est proposé par Madame Martine Côté de clore la séance à 22 h.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Jean-Marc Dumont
Maire

Joël Charest
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Jean-Marc Dumont, maire